

I.—S'il connoist Miville pour capitaine (1) de cartier et est pas obligé de suivre les ordres qu'il luy donne en telle rencontre ?

R.—Qu'il reconnoist Miville pour capitaine de cartier et qu'il est obligé de suivre ses ordres en telle rencontre.

I.—Si le dit Miville ne luy a pas dit d'aller trouver Denis Duquet le père ?

R.—Qu'il ne put pas aller ce soir là et qu'il y fust le lendemain matin, affin qu'il prist la peine de venir voir ce pauvre corps comme il estoit fait.

I.—Comment le deffunct a esté tué si c'est par le gros de l'arbre ou par les branches ?

R.—Que c'est par les branches en fuyant.

I.—Comment il avait pu tirer le corps de dessous l'arbre ?

R.—Qu'il n'avait qu'un pied d'engagé sous l'arbre et qu'il y avait une branche qui luy avoit tombé sur la teste et sur visage qui l'a tué, et qu'il n'y a que cette branche là qui se soit rompue de l'arbre.

Le 4 février suivant on fait subir un deuxième interrogatoire à Bigeon et on lui demande s'il n'a pas eu de disputes avec le défunt Bernard ; il répond que non, qu'il est vrai qu'il y a plus d'un an il eut avec lui quelques contestations pour de l'argent qu'il lui demandait, mais que depuis ce temps-là ils avaient toujours été bons amis. Après diverses questions sans importance on lui pose brusquement la question suivante :

I.—De quel instrument il a tué Nicolas Bernard ?

R.—Qu'il ne l'a tué de rien, et qu'il ne l'a ny colté ny poussé et qu'il ne luy a fait ny bien ny mal et qu'il estoit plus loing de luy que deux fois la longueur de cette chambre.

I.—Combien il luy a donné de coups pour le tuer ?

R.—Qu'il ne luy en a pas donné.

I.—De quel couteau il s'est servy et quels couteaux il a en sa maison.

R.—Qu'il n'a point de couteau, et depuis nous a dit qu'il

---

(1) Les capitaines de quartier exerçaient autrefois une espèce de juridiction préliminaire au sujet des crimes et délits qui se commettaient dans les limites de leurs arrondissements.